



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(44)/3
24 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-quatrième réunion directive
Genève, 10 juillet 2008

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTE-QUATRIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 10 juillet 2008

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte par M. Petko Draganov (Bulgarie), Président du Conseil du commerce et du développement.

A. Déclarations liminaires

Résumé du Président

2. Le Secrétaire général de la CNUCED a prononcé une déclaration liminaire, dans laquelle il a dit que les travaux de l'organisation pour les quatre prochaines années seraient axés sur la croissance et l'intégration commerciale. S'agissant de la croissance, il a identifié les domaines ci-après comme essentiels à l'élaboration de stratégies de développement pour l'Afrique: l'investissement, compte tenu en particulier de la part extrêmement limitée de l'investissement étranger direct en Afrique; les capacités productives; l'infrastructure; l'agriculture; la croissance solidaire (ce qui supposerait de mieux mettre à profit le potentiel des femmes et des jeunes); et la mobilisation de connaissances, en particulier dans les domaines scientifique et technologique. Pour ce qui est de l'intégration du commerce, le Secrétaire général a déclaré que la CNUCED devrait axer ses travaux sur les questions relatives au système commercial multilatéral, notamment le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, l'Initiative d'aide au commerce, le Programme de Doha pour le développement et les accords de partenariat économique; le renforcement des capacités au niveau national; l'intégration régionale; la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire; les produits de base; ainsi que la normalisation, par exemple dans le domaine de l'agriculture biologique.

3. Au cours du débat général qui a suivi la déclaration du Secrétaire général, de nombreux représentants ont fait référence aux grandes tendances du développement en Afrique avant de s'exprimer sur les activités entreprises par la CNUCED. Bien que la communauté internationale se soit dite préoccupée par la situation en Afrique, l'aide versée par les donateurs traditionnels n'avait pas été à la hauteur de leurs engagements publics. Étant donné que la plupart des pays africains n'étaient pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, un grand nombre de représentants ont souligné la nécessité de renforcer l'appui aux activités en faveur du continent. On a fait observer que les diverses situations d'urgence qu'avait connues l'Afrique avaient renforcé l'esprit de solidarité entre les pays de la région.

4. Un représentant a mis en évidence les rapides progrès accomplis dans les relations Sud-Sud entre les pays en développement d'Afrique et ceux d'Asie, non seulement en matière de commerce et d'investissement, mais s'agissant également de leurs activités de coopération technique. Il a été indiqué que la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui a eu lieu en mai 2008, et le Sommet du G-8 à Hokkaido Toyako, tenu en juillet 2008, avaient mis en exergue le vif attachement des donateurs traditionnels, et en particulier du pays hôte, le Japon, au développement de l'Afrique. On a attiré l'attention sur le fait que les États membres de l'Union européenne avaient récemment réaffirmé leur objectif collectif en matière d'aide publique au développement, à savoir 0,56 % du produit national brut d'ici à 2010, et 0,7 % d'ici à 2013. Toutefois, plusieurs représentants de pays en développement ont signalé qu'il était urgent de fournir une assistance immédiate aux pays

africains par le biais de programmes d'aide alimentaire, étant donné que ces pays étaient les plus touchés par la flambée actuelle des prix mondiaux des produits alimentaires et de l'énergie.

5. De nombreux représentants étaient d'avis que les résultats de la douzième session de la Conférence – la Déclaration d'Accra et l'Accord d'Accra – attestaient d'une volonté retrouvée de la part de la communauté internationale, y compris des donateurs traditionnels, d'aider les pays en développement. La plupart des représentants qui ont pris la parole ont remercié la CNUCED du vaste éventail d'activités qu'elle déployait en Afrique, notamment en matière d'analyse des travaux de recherche et des politiques, et de coopération technique. Ils ont reconnu les avantages concrets des programmes de coopération technique mis en œuvre en Afrique qui contenaient des volets consacrés au renforcement des capacités liées au commerce. Les représentants de pays développés comme de pays en développement ont encouragé la CNUCED à poursuivre ces programmes afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux représentants ont insisté sur l'importance des produits de base, thème dont on s'était beaucoup préoccupé récemment, car il touchait de près la sécurité alimentaire, la facilitation du commerce et l'investissement. Certains représentants, en particulier de pays en développement, se sont dits favorables à un accroissement des ressources dont disposait la CNUCED pour ses travaux dans le domaine des produits de base.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

(Point 1 de l'ordre du jour)

6. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire reproduit sous la cote TD/B/EX(44)/1. L'ordre du jour de la réunion directive était donc le suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:
 - a) Ordre du jour de la première session de la Commission du commerce et du développement;
 - b) Ordre du jour de la première session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement;
 - c) Thèmes des réunions d'experts.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - Calendrier provisoire des réunions pour le reste de l'année 2008 et pour 2009.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil sur sa quarante-quatrième réunion directive.

III. ACTIVITÉS DE LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

(Point 2 de l'ordre du jour)

7. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a informé le Conseil des activités entreprises l'année passée par la CNUCED en faveur de l'Afrique, qui étaient exposées dans le document TD/B/EX(44)/2. Il a déclaré que les activités de la CNUCED étaient et continueraient d'être axées essentiellement sur l'Afrique conformément aux mandats renforcés découlant de l'Accord d'Accra. Les pays d'Afrique n'avaient de cesse que de demander à pouvoir bénéficier d'activités de coopération technique de la CNUCED – y compris des programmes Sydonia et Sygade, et d'un appui en matière de négociations commerciales, de diplomatie commerciale et de services portuaires – ce qui témoignait de l'utilité de ces activités. Le Directeur a relevé que les résultats à l'exportation de l'Afrique ne s'étaient guère améliorés, la priorité ayant consisté à restreindre l'intervention des pouvoirs publics dans l'économie sans s'attaquer aux problèmes structurels liés à la production et à la commercialisation d'exportations dans les secteurs agricole et manufacturier. Il faudrait désormais changer d'optique et s'attaquer à ces problèmes. À cette fin, les résultats des travaux de recherche de la CNUCED sur la manière dont les pays d'Afrique pourraient améliorer leurs résultats économiques en mobilisant leurs propres ressources financières avaient été consignés dans un manuel, dont on espérait qu'il serait publié en temps voulu pour la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendrait en novembre 2008.

Décision du Conseil

8. Le Conseil a pris acte du rapport établi par le Secrétaire général de la CNUCED sur «les activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique» (TD/B/EX(44)/2).

IV. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES OU QUI S'Y RATTACHENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

a) Ordre du jour de la première session de la Commission du commerce et du développement

9. À sa séance plénière de clôture, le 10 juillet 2008, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour ci-après pour la première session de la Commission du commerce et du développement:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles¹;
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de concurrence;
 - c) Rapports des réunions d'experts¹.
4. Questions relatives à l'énergie dans l'optique du commerce et du développement.
5. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

b) Ordre du jour de la première session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions relatives aux entreprises

10. À la même séance, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour ci-après pour la première session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions relatives aux entreprises:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles¹;
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication;
 - c) Rapports des réunions d'experts¹.
4. Création d'un environnement propice au renforcement des capacités productives.
5. Échange d'expériences: examens de la politique d'investissement, enseignements et meilleures pratiques.
6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.

¹ Les titres des réunions d'experts seront ajoutés dans l'ordre du jour lorsqu'ils auront été arrêtés.

8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

c) Thèmes des réunions d'experts

11. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a adopté les thèmes suivants pour les réunions d'experts pluriannuelles:

- a) Facilitation des transports et du commerce;
- b) Politiques de développement des entreprises et renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation;
- c) Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels;
- d) Produits de base et développement (conformément au paragraphe 208 de l'Accord d'Accra);
- e) Investissement pour le développement.

12. Le Conseil a approuvé le mandat des réunions d'experts qui examineront les trois premiers thèmes (annexes I à III) et a autorisé le Bureau élargi à finaliser le mandat des réunions d'experts chargés des deux autres thèmes; il a également autorisé le Bureau élargi à achever le processus de sélection et à approuver les thèmes et mandats des trois réunions d'experts restantes. Dans ce contexte, le Conseil a prié le secrétariat, si besoin est, de collaborer étroitement avec d'autres entités du système des Nations Unies, conformément au paragraphe 180 de l'Accord d'Accra.

V. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

(Point 4 de l'ordre du jour)

Calendrier provisoire des réunions pour le reste de l'année 2008 et pour 2009

13. À sa séance plénière de clôture, le 10 juillet 2008, le Conseil du commerce et du développement a adopté le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2008 ainsi qu'un calendrier provisoire pour le premier semestre 2009, reproduits dans le document TD/B/Inf.212.

VI. RAPPORT DU CONSEIL SUR SA QUARANTE-QUATRIÈME RÉUNION DIRECTIVE

(Point 6 de l'ordre du jour)

14. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa réunion directive.

Annexe I

RÉUNION D'EXPERTS PLURIANNUELLE SUR LA FACILITATION DES TRANSPORTS ET DU COMMERCE

Mandat

Objectifs

Conformément aux paragraphes 107 et 164-168 de l'Accord d'Accra, la réunion d'experts pluriannuelle abordera des questions de logistique commerciale qui se posent dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés qui ont des besoins particuliers aux termes de l'Accord d'Accra. La notion de «logistique commerciale» renvoie ici à tous les services et à toutes les mesures nécessaires au cheminement des marchandises d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement mondiales. La réunion d'experts pluriannuelle visera à tenir des discussions interdépendantes sur le commerce, l'investissement, les services et certains volets de l'assistance technique et du renforcement des capacités, ainsi que sur la manière dont ces volets interagissent avec les mesures de facilitation du commerce et des transports. À cet effet, les différents groupes de la CNUCED seront invités à mettre leurs connaissances spécialisées au service d'un débat cohérent sur la facilitation des transports et du commerce. L'objectif premier de la réunion sera d'identifier des mesures politiques fondées sur des pratiques performantes, y compris des initiatives de partenariat privées et publiques, afin de s'assurer des mesures de facilitation du commerce et des services de transport efficaces favorisent et renforcent la compétitivité commerciale des pays en développement.

Questions thématiques

La réunion d'experts pluriannuelle traitera de manière intégrée les questions liées à la facilitation des transports et du commerce et, notamment:

1. Les mesures et initiatives tendant à optimiser la contribution de l'investissement, en particulier celui du secteur privé, à la facilitation du commerce, et en particulier l'impact de ce type d'investissement sur les réseaux de transport international et sur l'efficacité des services de transport et leur rôle dans la facilitation du commerce; l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la logistique, de la facilitation du commerce et de la sécurité des chaînes d'approvisionnement (*toutes les sessions*);
2. Les meilleures pratiques applicables aux partenariats public-privé pour la mise en place d'infrastructures, dont l'inadéquation et le mauvais entretien comptent parmi les obstacles majeurs à l'efficacité du transport et à la connectivité. En collaborant avec des acteurs privés, les gouvernements des pays en développement peuvent mobiliser des capitaux afin d'investir dans l'infrastructure et de promouvoir une planification améliorée et coordonnée de l'infrastructure (*deuxième année*);
3. Les nouveaux problèmes qui influent sur le coût et l'interconnexion des transports: en particulier l'impact des prix élevés des carburants et des taux élevés de fret, des changements climatiques et des impératifs liés à la chaîne d'approvisionnement

sur l'accès à des services de transport international rentables et durables, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; et la nécessité d'améliorer les infrastructures de transit et de transport ainsi que les services connexes dans les pays en développement de transit (*première année, et bilan la troisième année*);

4. Le cadre réglementaire et juridique régissant la facilitation des transports et du commerce, ainsi que la mise en œuvre effective des règles et des normes arrêtées d'un commun accord (*première année, et bilan la troisième année*);
5. La contribution de la CNUCED à l'application effective de mesures de facilitation du commerce dans le cadre de l'aide au commerce, y compris les engagements résultant des négociations menées à l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges (*dès que cette question deviendra pertinente au vu des progrès accomplis dans le Cycle de négociations commerciales de Doha*);
6. L'appui à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, notamment par l'analyse des goulets d'étranglement entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit et les solutions possibles à ce problème, y compris le recours aux meilleures pratiques pour la mise en place et l'utilisation d'infrastructures de transport, ainsi que l'adoption de normes communes, dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit (*deuxième et quatrième années*).

Résultat escompté

Globalement, la réunion d'experts pluriannuelle sur la facilitation du transport et du commerce devrait aider les pays en développement à conforter leur compétitivité commerciale en réduisant les coûts de transaction et de transport et en améliorant l'interconnexion des moyens de transport. La réalisation de ces objectifs passera par le renforcement de l'infrastructure de transit et de transport, la promotion de la facilitation du commerce et la consolidation du cadre juridique. On s'attend donc à ce que la réunion d'experts débouche sur des propositions précises et des solutions pratiques en vue de réformer et d'améliorer l'infrastructure et les opérations de transport, ainsi que les procédures douanières et portuaires.

Réseaux

La réunion d'experts pluriannuelle profitera, tout en les renforçant, des réseaux en place dans les domaines des transports, du transit et de la facilitation du commerce. Ces réseaux permettront de réunir des participants à de précédentes réunions d'experts, notamment des responsables politiques et des représentants du secteur, tels que les autorités portuaires, les exploitants de ports et de terminaux, les compagnies de navigation et les entreprises de transport rail-route, les associations de transitaires et les associations professionnelles liées au commerce international. Les organisations internationales concernées, telles que celles membres du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce, ainsi que les organismes mentionnés à l'annexe D de l'«Ensemble de résultats de juillet» du Cycle de Doha pour le développement, devraient faire partie de ces réseaux.

Participants visés

Les responsables politiques et les décideurs au sein des ministères du commerce, des ministères des transports et des administrations douanières.

Annexe II

RÉUNION D'EXPERTS PLURIANNUELLE SUR LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

Mandat

Objectifs

La réunion d'experts pluriannuelle visera à identifier les politiques et meilleures pratiques en encourageant la création de petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique et les pays ayant des besoins particuliers conformément à l'Accord d'Accra, ainsi que les pays à économie en transition, ainsi qu'en stimulant la compétitivité de ces entreprises au niveau international. Il s'agira notamment de recenser les mesures de soutien existant aux niveaux national et international et les bonnes pratiques nécessaires au développement et à l'internationalisation des PME. Les participants à la réunion examineront les politiques visant à renforcer l'entrepreneuriat, y compris sur le plan des connaissances, des capacités et des comportements. Ils s'attacheront également à améliorer le système institutionnel afin que les services d'aide aux entreprises soient efficaces. Ils étudieront les caractéristiques des PME innovantes qui ont des activités au niveau international, ainsi que les politiques et mesures propices à la croissance de ces PME et analyseront les relations de ces dernières avec les grandes sociétés nationales et étrangères (Accord d'Accra, par. 154 et 155).

La réunion d'experts pluriannuelle aura également pour objet de mettre en évidence les enseignements tirés des succès (et des échecs) ressortant des études de cas réalisées, afin de présenter des moyens efficaces de mettre les activités de renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement et de montrer comment les pays peuvent tirer parti de ces enseignements pour améliorer la productivité, l'innovation et la compétitivité de leurs entreprises grâce au transfert et à la diffusion de technologie et à l'innovation, en tenant compte des résultats des examens des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation effectués par la CNUCED.

Questions principales et plan de travail

Le développement des entreprises et la science, la technologie et l'innovation sont des domaines multiformes et multidisciplinaires. Les participants à la réunion examineront quatre séries de questions interdépendantes:

1. Les mesures (y compris les mesures nationales et infranationales) visant à promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, notamment:
 - Développer l'entrepreneuriat afin de définir un projet, d'élaborer une stratégie et de créer une culture propice au développement des petites entreprises;

- Identifier le rôle des groupements d'entreprises et des parcs industriels dans la promotion du développement et de la modernisation des PME;
 - Promouvoir la transparence et la simplification du cadre réglementaire et administratif régissant la création d'entreprises.
2. L'examen des politiques visant à renforcer l'esprit d'entreprise des femmes et des jeunes:
- En sensibilisant le public et en exploitant la créativité des jeunes et des femmes (par exemple, Cérémonie de remise du prix de la femme chef d'entreprise, Semaine des jeunes chefs d'entreprise);
 - En donnant les moyens aux jeunes de devenir chef d'entreprise (notamment par des incitations en matière de commercialisation);
 - En repérant les politiques, les comportements et les réglementations qui font entrave à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, et en identifiant des moyens de supprimer ces obstacles.
3. La compétitivité internationale des PME et leur intégration dans des chaînes de valeur mondiales, y compris les questions liées à leur capacité de répondre aux besoins des consommateurs en matière de responsabilité sociale des entreprises. Sous ce thème, le groupe d'experts pourra examiner:
- Les outils et stratégies visant à encourager l'adoption par les PME de bonnes pratiques commerciales et de normes techniques et de gestion;
 - Le rôle que les liens commerciaux avec de grandes sociétés pourraient jouer s'agissant de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises parmi les PME, en particulier les entreprises de taille moyenne;
 - La mise à profit des liens entre les PME et les instituts de recherche-développement, les établissements techniques et les organismes professionnels, pour promouvoir la compétitivité et l'intégration des PME dans des chaînes de valeur mondiales;
 - Les différentes stratégies de regroupement des PME et la manière dont elles pourraient servir à promouvoir des pratiques commerciales responsables et la compétitivité de ces entreprises.
4. a) Comment le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation, notamment par le biais du transfert de technologie, peut-il aider les pays à créer un environnement permettant de produire la richesse et les revenus nécessaires à la réduction de la pauvreté et à la stimulation de la croissance économique, et de quoi les pays ont-ils besoin pour aider leurs entreprises à innover et à se moderniser sur le plan technologique?

- b) En quoi le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation notamment par le transfert de technologie, peut-il contribuer à atteindre les objectifs internationaux de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, y compris en améliorant la productivité agricole, en approvisionnant en eau salubre les zones rurales et en y décentralisant l'énergie, ainsi qu'en fournissant d'autres services et en comblant les écarts technologiques, avec une priorité pour le rôle des femmes et des jeunes?
- c) De quelle manière les responsables politiques devraient-ils affecter des ressources limitées à la réalisation de différents objectifs en matière de renforcement des capacités et quelles sont les capacités prioritaires pour un pays donné à un stade donné de développement? Comment la coopération pour le développement peut-elle venir appuyer effectivement ces initiatives?

En ce qui concerne le plan de travail, les thèmes 1 et 4 a) pourraient constituer les principaux points de l'ordre du jour la première année, les thèmes 2 et 4 b) la deuxième année et les thèmes 3 et 4 c) la troisième année. La dernière session sera l'occasion d'achever la mise en forme des résultats de la réunion d'experts pluriannuelle.

Résultats escomptés

Les experts parviendront, selon le cas, aux résultats suivants:

- L'échange d'expériences afin de mettre au point, le cas échéant, des pratiques performantes dans les domaines du développement des entreprises et du développement de l'entrepreneuriat;
- La mise au point de critères et outils servant à évaluer l'environnement commercial au niveau national;
- La formulation de recommandations et de lignes directrices sur les mesures visant à promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat, en particulier chez les femmes et les jeunes;
- La mise en évidence d'une série d'enseignements essentiels acquis pour l'élaboration de politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation: aspects fondamentaux d'un environnement favorable dans les domaines en question; orientations possibles pour l'apprentissage et le rattrapage technologiques dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés; et pratiques performantes pour évaluer l'efficacité des politiques nationales relatives à la science, la technologie et l'innovation;
- Une meilleure compréhension de l'intégration concrète de la science, la technologie et l'innovation dans les stratégies de développement et la coopération pour le développement.

Experts visés

La réunion constituera une tribune de premier plan consacrée au développement et au renforcement des capacités des entreprises dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Des experts nationaux seront invités par des ministères, notamment du commerce, de l'investissement, de l'industrie, de la science et de la technologie, ainsi que par le secteur privé, et apporteront leur soutien à des institutions, telles que les centres Empretec et les conseils de la science et de la technologie.

Annexe III

RÉUNION D'EXPERTS PLURIANNUELLE SUR LES SERVICES, LE DÉVELOPPEMENT ET LE COMMERCE: ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS

Mandat

Objectifs

L'Accord d'Accra met tout particulièrement l'accent sur l'importance du secteur des services et sur sa contribution potentielle au développement. Il reconnaît que l'économie tertiaire constitue la nouvelle source d'expansion du commerce, de hausse de la productivité et d'accroissement de la compétitivité, et qu'elle est essentielle pour la fourniture de services de base et l'accès universel à ces services dans les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Il est important d'élaborer des stratégies nationales et régionales ainsi que des politiques complémentaires et d'établir des cadres et institutions réglementaires en vue de développer des secteurs de services compétitifs (Accord d'Accra, par. 55, 80 à 82 et 94). La réunion d'experts pluriannuelle a pour objectif d'aider les pays en développement, en particulier en Afrique, les pays les moins avancés et les pays ayant des besoins particuliers aux termes de l'Accord d'Accra, ainsi que les pays à économie en transition, à mettre au point des cadres réglementaires et institutionnels ainsi que des mécanismes de coopération visant à renforcer leurs capacités intérieures en matière de services et l'efficacité, la compétitivité et la capacité d'exportation de ces services (par. 94 b)).

Questions principales

Les experts examineront les questions ci-après, en se concentrant particulièrement sur les services d'infrastructure (par exemple, services financiers, y compris services d'assurance; services de télécommunication; et services de transport) ainsi que sur les liens avec les services destinés aux entreprises et les services de tourisme:

1. Les principales tendances et caractéristiques des cadres réglementaires et institutionnels applicables aux services, au développement et au commerce (*toutes les sessions*);
2. L'efficacité et l'efficacité des cadres réglementaires et institutionnels, et leur interaction avec les capacités d'approvisionnement, les objectifs non commerciaux, y compris les politiques d'accès universel, ainsi que la libéralisation du commerce (*première, deuxième et troisième années*);
3. L'échange d'expériences et de pratiques performantes dans la formation de capital humain et la mise en place de cadres réglementaires et institutionnels en s'appuyant sur des études de cas par secteur et par mode (y compris le mode 4) et des examens des politiques suivies (*toutes les sessions*);
4. Des mécanismes de coopération en vue de l'établissement de cadres réglementaires et institutionnels, y compris dans les secteurs privé et public et à l'échelle Sud-Sud et Nord-Sud (*deuxième année*);

5. Accords de commerce, cadres réglementaires et institutionnels et obstacles réglementaires aux exportations (*deuxième et troisième années*);
6. Une évaluation de l'incidence sur le développement des questions évoquées plus haut et l'identification de solutions pratiques, d'options et de programmes de renforcement des capacités ainsi que de lignes directrices ou de listes récapitulatives de meilleures pratiques à l'intention des responsables politiques et des autorités chargées de la réglementation (*quatrième année*).

Lors de l'examen des questions susmentionnées, il conviendra de mettre tout particulièrement l'accent sur la situation de l'Afrique et des pays les moins avancés.

Résultats

La réunion d'experts pluriannuelle, en tant que tribune ou plate-forme pour la création de réseaux opérationnels et techniques, conduira à la création d'une communauté d'experts de premier plan en matière de services, de développement et de commerce (notamment, responsables politiques, négociateurs commerciaux, autorités chargées de la réglementation, associations sectorielles de services, instituts de recherche et société civile). De façon plus générale, elle contribuera à: a) améliorer la compréhension et la base de connaissances mondiales pour ce qui est de l'analyse pointue des politiques, règlements et institutions aux niveaux national et international, ainsi que du partage et de la diffusion de pratiques performantes en vue de mobiliser le secteur tertiaire et le commerce des services au bénéfice du développement et de profiter des avantages de la mondialisation; b) soutenir les responsables politiques et les autorités chargées de la réglementation pour les aider à améliorer les résultats sur le plan réglementaire et institutionnel et réduire le risque d'échec en matière de réglementation, tout en répondant au mieux aux priorités politiques internes; c) accroître la participation des pays en développement au commerce international et aux négociations commerciales relatives aux services à l'échelle mondiale et régionale, y compris aux niveaux Nord-Sud et Sud-Sud; d) dégager un consensus et faciliter la coopération internationale; e) atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, dont un grand nombre a trait aux services; f) recenser les domaines appelant de plus amples travaux de recherche et analyses et mettre en place un réseau d'instituts de recherche étudiant principalement les questions liées au développement et au commerce des services, ainsi que les cadres réglementaires et institutionnels pertinents; et g) publier et diffuser les résultats des travaux de recherche et des analyses, notamment par le biais d'outils en ligne.

Public visé

Les responsables politiques et les autorités chargées de la réglementation dans le domaine des services, les négociateurs commerciaux, les instituts de recherche, la société civile, les associations sectorielles de services et le secteur privé.

Annexe IV

PARTICIPATION

1. Les représentants des États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après ont participé à la réunion²:

Afghanistan	Iraq
Afrique du Sud	Israël
Albanie	Italie
Allemagne	Jamaïque
Angola	Japon
Arabie saoudite	Kazakhstan
Autriche	Liban
Bangladesh	Malaisie
Barbade	Mali
Bélarus	Maurice
Bénin	Mauritanie
Brésil	Mexique
Bulgarie	Népal
Burkina Faso	Nigéria
Burundi	Pakistan
Chine	Pays-Bas
Congo	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne
Cuba	Portugal
Égypte	Qatar
El Salvador	République arabe syrienne
Espagne	République démocratique du Congo
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
ex-République yougoslave de Macédoine	République tchèque
Fédération de Russie	Serbie
Finlande	Singapour
France	Suisse
Gabon	Tchad
Ghana	Thaïlande
Grèce	Tunisie
Haïti	Venezuela (République bolivarienne du)
Inde	Zambie
Indonésie	Zimbabwe
Iran (République islamique d')	

² On trouvera la liste des participants dans le document TD/B/EX(44)/Inf.1.

2. Des représentants des États membres ci-après de la CNUCED qui ne siègent pas au Conseil du commerce et du développement ont également participé à la réunion:

Cambodge
Niger

3. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à la réunion:

Banque asiatique de développement
Communauté européenne
Ligue des États arabes
Organisation internationale de la francophonie
Union africaine

4. Les organismes, programmes ou entités des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion:

Commission économique pour l'Afrique
Centre du commerce international

5. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:

Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale

Ingénieurs du monde
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
